



Départ d'une colocation qu'elles sont mes droits?

Par **nodebab**, le **17/11/2014** à **15:10**

Bonjour,

Je vous écrit car je suis en manque d'information légale... Actuellement en colocation et j'ai signé 2 baux l'un aux 2 noms avec la somme complète que l'on doit et un autre à mon nom daté signé à la date de l'entrée je voudrais savoir lequel rentre en vigueur au moment du départ?

Ma colocataire n'est pas en règle sur ses paiements moi si (mouvements de banque qui le prouvent) mon propriétaire est assuré à l'assurance des propriétaires mais je ne vois pas de clause de solidarité sur les baux donc dois je quand même payer la part de ma colocataire?

je suis sans emploi et déménage dans une nouvelle région ai-je un ou 3 mois de préavis?

je vous remercie pour toutes vos réponses et du temps passé à me lire :)